



Monsieur CRENN Eric  
Secrétaire Départemental  
Unsa Éducation

à  
Monsieur le Maire de Belfort

Monsieur le Maire,

L'UNSA Éducation souhaite vous interpeler publiquement à la suite de votre décision de supprimer, à compter de la prochaine rentrée scolaire, les interventions des intervenants EPS et musique au sein des écoles de la ville de Belfort.

Cette décision, prise sans réelle concertation avec les personnels concernés, les équipes enseignantes et leurs représentants, suscite une profonde incompréhension. Elle met fin à un partenariat ancien, construit depuis plusieurs décennies entre la commune, les écoles, les enseignants et les intervenants spécialisés. Ce partenariat constituait une véritable richesse pour les élèves de la ville.

Depuis de nombreuses années, ces intervenants participaient à des projets éducatifs de qualité, en lien avec les équipes pédagogiques. Leur présence ne venait en aucun cas se substituer au travail des enseignants. Elle venait au contraire l'enrichir, l'accompagner et l'ouvrir à des compétences spécifiques, notamment dans les domaines du sport et de la musique. Les enseignants restent bien évidemment responsables des enseignements prévus par les programmes scolaires, mais l'apport de professionnels spécialisés permettait de donner une dimension supplémentaire aux apprentissages.

Nous avons été alertés à la fois par les personnels concernés, aujourd'hui dépités, et par de nombreux enseignants qui déplorent la fin brutale d'un partenariat qu'ils jugeaient utile, cohérent et bénéfique pour les élèves. Au-delà de la suppression de moyens, c'est une certaine conception de l'éducation partagée qui semble remise en cause.

Nous regrettons également le ton employé pour justifier cette décision, laissant entendre que cette plus-value ne serait pas nécessaire puisque ces disciplines relèveraient du travail des enseignants. Une telle présentation apparaît réductrice et méprisante à l'égard des intervenants EPS et musique engagés depuis des années dans les écoles, mais aussi à l'égard des équipes enseignantes qui savent combien ces collaborations peuvent enrichir les parcours des élèves.

Dans un contexte où la jeunesse est de plus en plus exposée aux écrans, aux jeux en ligne, aux réseaux sociaux, à la sédentarité et à des problématiques de santé publique telles que l'obésité, il nous paraît au contraire essentiel de maintenir et de renforcer tout ce qui permet aux enfants de pratiquer une activité physique, de découvrir la musique, de développer leur sensibilité, leur motricité, leur créativité et leur rapport au collectif.

La présence de ces intervenants dans les écoles était aussi un marqueur fort de l'engagement

de la commune en faveur de sa jeunesse. Par cette singularité, la ville de Belfort montrait qu'elle considérait l'éducation comme une responsabilité partagée, et qu'elle souhaitait offrir aux enfants des conditions d'apprentissage élargies, ambitieuses et ouvertes sur la culture et le sport.

Nous prenons acte du maintien de certains intervenants EPS pour des activités spécifiques comme le ski, la natation ou les activités nautiques, et nous nous en réjouissons. Mais cette décision ne saurait compenser la disparition des interventions régulières en sport et en musique dans les écoles. Si l'apport d'experts est reconnu comme utile pour certaines disciplines, il doit pouvoir l'être également pour les activités qui, depuis des décennies, participaient pleinement à la qualité des projets menés auprès des élèves.

Dès mercredi 27 mai, nous vous avons alerté sur cette situation. Nous vous avons fait part de notre étonnement, de notre inquiétude et de notre demande d'audience afin d'obtenir des explications et de vous présenter notre position. À ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

L'UNSA Éducation vous demande donc solennellement de revenir sur cette décision et d'ouvrir rapidement un véritable temps d'échange avec les personnels concernés, les équipes enseignantes et leurs représentants.

Il ne s'agit pas d'opposer les enseignants aux intervenants EPS et musique. Il ne s'agit pas non plus de nier les compétences des uns ou des autres. Il s'agit de préserver un partenariat éducatif précieux, reconnu sur le terrain, au service des élèves et de la jeunesse de la ville.

Monsieur le Maire, nous vous appelons à reconsidérer cette décision. Continuer à encourager la pratique du sport et de la musique à l'école, avec l'appui d'intervenants qualifiés, c'est faire le choix d'une politique éducative ambitieuse, attentive aux besoins des enfants et respectueuse du travail de tous les personnels engagés auprès d'eux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre attachement au service public d'éducation et à l'intérêt des élèves.

Eric CRENN  
Pour l'UNSA Éducation